

AVRIL 2017

CONCOURS INGÉNIEURS STATISTICIENS ÉCONOMISTES

**ISE Option Mathématiques**

**CONTRACTION DE TEXTE**

**(Durée de l'épreuve : 3 heures)**

*Sujet :*

**Vous résumerez en 150 mots le texte ci-après de Kelvin KAJUNA, texte extrait d'un article publié sur le site du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (CACID).**

**Vous n'oubliez pas d'indiquer le nombre de mots utilisés à la fin de votre copie.**

**Une intégration selon nos propres conditions : l'avenir de l'économie africaine**

L'intégration dans l'économie mondiale exigera de l'Afrique qu'elle regarde en premier lieu vers l'intérieur : en créant des chaînes de valeur régionales efficaces, les acteurs économiques africains pourraient devenir suffisamment concurrentiels pour intégrer les chaînes de valeur mondiales. L'affirmation largement répandue selon laquelle la mondialisation bénéficie essentiellement aux pays développés ne devrait pas nous empêcher de prendre la mesure d'une vérité fondamentale : la mondialisation a radicalement modifié la nature du commerce international et de l'économie politique au sens large. En raison des avancées technologiques, le monde s'est rétréci et est devenu plus efficace. Les entreprises – les firmes multinationales en particulier – se sont adaptées à cet environnement, en renonçant à la production locale au profit d'une coordination des différents stades du processus de production dans divers pays et avec différents fournisseurs. Ce bouleversement des chaînes d'approvisionnement traditionnelles a donné naissance à ce que les économistes du commerce appellent des chaînes de valeur mondiales, ou CVM.

Afin d'abaisser les coûts, les entreprises multinationales ont créé des CVM en délocalisant ou en externalisant leurs activités commerciales là où elles peuvent être effectuées de la manière la plus efficace. De telles activités comprennent la recherche et la conception, l'assemblage des pièces, ou encore le marketing et d'autres services connexes. Ce changement de lieu géographique des processus de production a offert aux pays en développement l'opportunité de s'intégrer dans l'économie mondiale. Le leader incontesté dans ce processus a été la Chine, notamment grâce à la puissance de sa main-d'œuvre et de sa production manufacturière. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sont à la traîne à cet égard. Cet article jette un éclairage sur l'Afrique en particulier.

Les CVM devenant de plus en plus cruciales dans les dynamiques qui régissent le commerce et l'investissement au niveau mondial, il est impératif pour l'Afrique de participer de manière plus effective à ces chaînes de valeur pour promouvoir un développement économique durable. Les perspectives d'une participation fructueuse aux CVM dépendront des capacités des entreprises africaines à trois niveaux : leur capacité à entrer dans les CVM, à se maintenir au sein des CVM

existantes, et à évoluer vers un stade plus productif de ces chaînes de valeurs. En raison des défis systémiques que les pays africains ont à relever, le premier niveau de capacité – devenir assez compétitif pour rejoindre les CVM – demande davantage d’attention des pouvoirs publics et des conseillers en politiques. Ces défis comprennent la grande fragmentation du continent africain, le faible niveau de revenu des économies africaines, ainsi que les insuffisances générales en matière d’infrastructures

### **Des chaînes de valeur régionales aux chaînes de valeur mondiales.**

Pour que les acteurs économiques africains puissent développer l’avantage concurrentiel nécessaire pour intégrer les CVM, ces obstacles majeurs doivent impérativement être surmontés. Cependant, comme certains auteurs le soulignent, ceci doit se faire en premier lieu au niveau régional. Offrir aux entreprises l’opportunité d’opérer au travers de chaînes de valeur régionales dans divers pays africains favoriserait l’intégration régionale des marchés, ce qui en retour pourrait déclencher des processus d’amélioration. Il en résulte que ces chaînes de valeur régionales pourraient alors atteindre des standards internationaux en matière de productivité et de qualité, permettant ainsi aux acteurs économiques africains de devenir suffisamment concurrentiels pour attirer l’investissement des firmes multinationales et à terme intégrer les CVM.

La création des chaînes de valeur régionales en Afrique dépendra d’une multitude de facteurs. Parmi ceux-ci, on trouve notamment la capacité des entreprises africaines à capitaliser sur les opportunités existantes. À titre d’exemple, le fait que 65 pourcent des terres arables du monde se trouvent en Afrique mérite une grande attention. Le développement de davantage de chaînes de valeur agricoles opérant par-delà les frontières pourrait largement contribuer à libérer ce potentiel. Un autre facteur qui pourrait influencer sur la création de chaînes de valeur régionales performantes réside dans la disponibilité de mesures et d’instruments de coopération régionale pour les acteurs économiques africains. L’existence de nombreuses communautés économiques régionales (CER) en Afrique pourrait amener à conclure que l’intégration régionale a été suffisamment réalisée, mais la réalité est toute autre. La mise en place d’accords d’intégration régionale montre certes le soutien des pouvoirs publics africains, mais ces initiatives ont jusqu’ici peu fait pour éliminer les obstacles entre les marchés africains et accroître le commerce intra régional sur le continent. Comme le souligne Trudi HARTZENBERG la directrice exécutive de TRALAC (Trade Law Centre for Southern Africa), les CER sont d’une importance capitale si l’Afrique souhaite échapper à cette caractérisation systématique : un continent de « petits pays, de petites économies et de petits marchés ».

### **Le rôle clé de la ZLE tripartite pour la création de chaînes de valeur concurrentielles**

L’année 2015 marque, pour le continent africain, une étape d’une importance considérable en termes d’intégration régionale. En juin, en l’espace d’environ une semaine, le continent a vu la signature d’un accord relatif à la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et le lancement des négociations en vue de l’établissement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Une fois l’accord ratifié par le nombre requis d’États membres, la ZLET sera la zone de libre-échange la plus vaste en Afrique, s’étendant sur trois des communautés économiques régionales (CER) existantes. Les trois CER concernées sont le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l’Afrique de l’Est (EAC) et la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC). La ZLEC est quant à elle encore plus ambitieuse que la ZLET, puisqu’elle envisage une zone de libre-échange regroupant toutes les nations de l’Union africaine (UA).

La Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) révèlent toutes deux la tendance des pays africains à vouloir rivaliser avec des accords méga-régionaux tels que le Partenariat Trans-Pacifique (TPP) et le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement (TTIP). Ces deux initiatives pourraient s’avérer déterminantes pour stimuler la mise en place de chaînes de valeur régionales performantes en Afrique, ce qui aiderait les acteurs économiques africains à renforcer leur compétitivité et à s’intégrer dans les CVM. Une entrée en vigueur rapide de la ZLEC étant peu probable, en raison de l’ampleur de cette initiative, c’est sur la ZLET que l’attention devrait davantage se focaliser pour le moment.

D'ailleurs, certains soulignent que la mise en œuvre et le succès de la ZLET influenceront de manière significative sur la probabilité de voir la ZLEC se matérialiser.

Une analyse de l'accord relatif à la ZLET offre des perspectives divergentes. D'une part, dans le contexte africain, il est louable que l'accord reconnaisse que la libéralisation des échanges ne peut constituer l'unique élément, ou l'élément le plus central, d'une zone de libre-échange. En plus des engagements de libéralisation des échanges, l'accord prend en compte, entre autres, les règles d'origine, les obstacles non-tarifaires et la facilitation des échanges. Des améliorations de ces dispositions sont néanmoins possibles et les États membres devraient les examiner davantage à mesure de l'avancée vers la ratification de l'accord relatif à la ZLET.

Les règles d'origine dictent la façon dont les pays déterminent la nationalité économique des produits importés, et donc les droits qui leur sont imposés. L'OMC énonce des disciplines relatives aux règles d'origine dans l'Accord sur les règles d'origine. L'avènement de la mondialisation et des CVM a rendu les règles d'origine particulièrement pertinentes car l'origine d'un produit peut à présent être aisément et légitimement contestée. Comme mentionné plus haut, la délocalisation ou l'externalisation de la production de biens et des services peut donner à ces intrants plusieurs nationalités ou origines. La création de chaînes de valeur régionales en Afrique nécessite donc une prise en considération attentive des règles d'origine. En outre, la ZLET doit tenir compte du fait que les règles d'origine pourraient entraîner un « protectionnisme caché ». En d'autres termes, des règles d'origine qui excluent les exportateurs extérieurs du traitement préférentiel conféré par la ZLET pourraient effectivement limiter l'accès au marché pour ces exportateurs. En conséquence, empêcher les acteurs économiques régionaux de s'approvisionner en intrants bon marché à l'extérieur de la zone de libre-échange pourrait restreindre leur capacité à devenir suffisamment concurrentiels pour intégrer les chaînes de valeur mondiales.

Parmi les obstacles au commerce intra régional les plus cités, on trouve notamment les pertes excessives de temps et d'argent résultant de l'inefficacité de la circulation des marchandises entre les pays. Par exemple, il y a une relation directement proportionnelle entre la durée de transit des marchandises et les coûts de transport, ce qui dissuade les entreprises de rechercher un accès à d'autres marchés. Pour créer des chaînes de valeur régionales performantes en Afrique, il est donc crucial de maximiser l'efficacité du commerce transfrontalier. La facilitation des échanges et du transport offre des mesures préventives et correctives pour remédier à ce grave problème typiquement africain.

L'accord relatif à la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) contient des dispositions qui tracent le contour des programmes et des stratégies sur lesquels les États membres devraient s'engager en matière de transport et de facilitation des échanges. Cependant, même préalablement à la signature de cet accord, ces trois CER (SADC, COMESA et EAC) avaient entrepris une harmonisation de certains programmes afin d'atténuer les défis associés à la conduite des affaires au sein et entre ces régions. Ces programmes comprennent, par exemple, un mécanisme pour surveiller, signaler et supprimer les obstacles non-tarifaires, ainsi que la mise en œuvre de procédures aux frontières plus rationalisées, sous forme de postes frontières uniques. (...)

Kelvin KAJUNA